

Comités permanents de la Chambre des
communes

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Débutant le 16 octobre 2007

Interventions de la députée de Saint-Hyacinthe – Bagot,
Ève-Mary Thäi Thi Lac

Comité permanent de la sécurité publique et nationale, témoignages, 25 février 2008

Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

Je vous remercie tous d'être venus témoigner cet après-midi.

Dans vos interventions, vous avez nettement mis l'accent sur la nécessité de protéger la sécurité et la vie des agents, et c'est bien ainsi. Dans l'émission *Enquête*, il a été relevé qu'à la suite d'accidents pendant la formation des agents de la GRC, vous avez cessé de tester les pistolets Taser sur les agents en formation. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

De plus, si c'est dangereux pour les agents en formation, pourquoi ne le serait-ce pas pour les citoyens?

Sergent Richard Groulx (sergent, Section de l'entraînement tactique, Gendarmerie royale du Canada):

Nous avons un programme d'exposition, et tous les membres de la GRC étaient invités à expérimenter les effets de l'arme en question. Il y a quelques années, un membre de la GRC au Nouveau-Brunswick a subi une exposition et reçu une décharge. Il s'est ensuite plaint de douleurs lombaires, dans le bas du dos. Par la suite, il a pris un congé de maladie d'un mois. La direction a alors remis en question le programme d'exposition à l'arme et a décidé de le réviser et de voir s'il y avait moyen de poursuivre le programme en le rendant encore plus sécuritaire, afin d'éviter les blessures au dos ou aux articulations, soit le genre de blessures que se font les athlètes.

On a révisé le programme et on a créé un programme où l'on attache les sondes au corps seulement, et pas dans le bas du dos. La majorité des policiers portent une ceinture et du poids à la hanche et sous celle-ci, et un pourcentage élevé des policiers, dans tous les corps policiers et non seulement ceux de la GRC, développent des problèmes de dos au fil des ans. Alors, on ne voulait pas augmenter le risque de blessures au dos ou aux jointures comme celles qui sont liées à une activité sportive. On a donc créé un protocole d'exposition où les sondes sont attachées à l'avant seulement, loin des articulations, deux pouces sous la clavicule et sous l'abdomen, à 45 degrés. Le protocole est en place depuis deux ans déjà.

(1640)

Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

Plusieurs études ont été faites sur l'utilisation de dispositifs à impulsion. La majorité sinon la presque totalité de ces études ont été commandées, payées ou réalisées par Taser International. Des études indépendantes ont-elles été commandées ou faites par la GRC?

Sergent Richard Groulx (sergent, Section de l'entraînement tactique, Gendarmerie royale du Canada):

La GRC en a fait une en 2001. Pour ce qui est des autres corps policiers ou des autres organisations, je ne suis pas au courant. Je sais qu'il y en a, mais je ne peux pas vous donner le nombre exact. Il y a eu des centaines d'études. L'arme à impulsion est le moyen d'intervention le plus étudié au monde. Elle a été plus étudiée et révisée que tout autre moyen d'intervention, jusqu'à maintenant, mais je ne suis pas en mesure de vous donner de chiffres exacts.

Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

Quelles ont été les conclusions de l'étude faite par la GRC en 2001?

Sergent Richard Groulx (sergent, Section de l'entraînement tactique, Gendarmerie royale du Canada):

Elle a conclu que l'arme était très sécuritaire et qu'on pouvait l'utiliser avec le public ou entre les membres de la GRC.

Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

Tenez-vous des statistiques sur l'utilisation de cette arme par votre service, comme on le fait pour une arme à feu? Devez-vous faire un rapport à chaque fois que l'arme est utilisée et que le dispositif à impulsion est utilisé?

Sergent Richard Groulx (sergent, Section de l'entraînement tactique, Gendarmerie royale du Canada):

Oui. Maintenant, nous faisons un rapport. Chaque fois qu'un officier utilise l'arme à impulsion, il doit rapporter l'incident et tous les détails liés à l'utilisation de l'arme à impulsion. Par exemple, même si l'arme est seulement dégainée et pointée au sol, qu'elle soit en marche ou non et que le laser soit activé ou non, cela doit être rapporté. C'est une utilisation.

Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

Y a-t-il aussi des statistiques sur le nombre de blessures ou de décès lors l'utilisation du dispositif à impulsion? Peut-on obtenir des statistiques là-dessus?

Sergent Richard Groulx (sergent, Section de l'entraînement tactique, Gendarmerie royale du Canada):

Comme je vous l'ai dit, on travaille beaucoup plus fort depuis environ deux ans au rapprochement des statistiques. Nos statistiques concernent uniquement la GRC. Ce que l'on cherche à obtenir, c'est la totalité des statistiques canadiennes, de tous les corps de police au Canada, pour pouvoir faire une meilleure évaluation de l'utilisation, non seulement de l'arme à impulsion, mais également de l'aérosol, du bâton ou de tout autre moyen d'intervention.

Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

Nous avons appris qu'un membre de la GRC chargé de dispenser la formation était rémunéré par Taser International. Pouvez-vous confirmer cette information?

Sergent Richard Groulx (sergent, Section de l'entraînement tactique, Gendarmerie royale du Canada):

Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

On a appris qu'un membre de la GRC chargé de dispenser la formation était rémunéré par Taser International. Pouvez-vous confirmer ou infirmer cette information?

Sergent Richard Groulx (sergent, Section de l'entraînement tactique, Gendarmerie royale du Canada):

Je ne suis pas du tout au courant. Il ne fait pas partie de la GRC.

[Traduction]